



Conseil municipal du	27 février 2019	Délibération N°	2019-0011
----------------------	-----------------	-----------------	-----------

Le Maire,
Raphaël NORBLIN

SIEGE
Remboursement anticipé
(annuités du SIEGE)

Étaient présents : Anne-Maïté TURMEL, Patricia BRAY, Laurence HUZE
Frédéric DESDION, Franck LAMBLARDY, Raphaël NORBLIN,
Michel DUPAS, Michel PHILIPPE, Luc HEBERT,

Absents représentés : Aurélien LEBARON représenté par Raphaël NORBLIN
Jacques POUCHIN représenté par Luc HEBERT
Isabelle BAILLY PURNU représentée par Franck LAMBLARDY
Christophe MARON représenté par Frédéric DESDION

Absents non représentés : Thomas DEHAUMONT, Michel RIO

Membres en exercice **15** Présents **9** Votants **13**

Conseil convoqué le 22/02/ 2019 Secrétaire de séance : Anne Maïté TURMEL

Vu l'exposé de Monsieur le Maire sur la situation financière actuelle de la commune et la présentation du document du SIEGE portant sur l'état financier communal (annuités-état de la dette) envers ce syndicat,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'opter pour un remboursement anticipé des annuités dues au SIEGE pour un montant de 3 121.77€. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Cette somme sera inscrite au Budget Primitif de l'année 2019.

Ampliation de cette délibération sera transmise au SIEGE

Votes Pour : **13**
Contre :
Abstentions :

Décision : Acceptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Raphaël NORBLIN